

ministre responsable de la Condition féminine ainsi que les groupes féminins, y compris la nouvelle coalition, et à recommander au gouvernement d'établir une commission royale d'enquête dont la moitié des membres seraient des femmes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis d'accord avec certains points qu'a soulevés la députée. D'ailleurs, je l'ai déjà mentionnée à d'autres occasions.

Mme Mitchell: Répondez à ma question, alors.

M. Epp (Provencher): La députée nous recommande de consulter le ministre responsable de la Condition féminine, c'est ce que nous faisons déjà. D'ailleurs, je vous ferai remarquer que nous consultons aussi d'autres membres du Cabinet qui assument des responsabilités connexes. J'ai déjà aussi rencontré les membres de la coalition. Ils m'ont fait part de leurs revendications et des raisons pour lesquelles ils estiment que la création d'une commission royale s'impose.

Je ne leur ai pas indiqué la position du gouvernement à cet égard, mais j'ai déjà déclaré à la Chambre et ailleurs que ces questions d'éthique me paraissent très importantes. Elles doivent être examinées. Je crois que, trop souvent, dans le domaine médical ou dans d'autres disciplines, la science évolue plus vite que l'éthique. Cependant, je ne suis pas en mesure de confirmer ou de promettre à la députée aujourd'hui qu'une commission royale d'enquête sera mise sur pied, tout comme je ne peux lui indiquer la date à laquelle une telle commission pourrait être créée, ni le mandat qu'on pourrait lui confier.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 51 pétitions portant les numéros suivants: 332-4899, 332-4973, 332-5096, 332-5111, 332-5154 à 332-5156 inclusivement, 332-5172, 332-5187, 332-5208, 332-5209, 332-5215, 332-5216, 332-5226, 332-5238, 332-5239, 332-5241, 332-5249, 332-5251, 332-5255 à 332-5267 inclusivement, 332-5272 à 332-5277 inclusivement, 332-5281, 332-5282, 332-5287, 332-5296, 332-5306, 332-5314 à 332-5316 inclusivement, 332-5323, 332-5324, 332-5326, 332-5357 et 332-5367.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.]

[Traduction]

● (1510)

LA GARDE DES ENFANTS

M. Walter Van De Walle (Pembina): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter à la Chambre une pétition

Pétitions

dûment certifiée. Les pétitionnaires habitent les localités de Morinville et de Legal, en Alberta. Ils demandent humblement au Parlement qu'on laisse aux parents, comme il se doit, le soin de prendre les décisions en matière de garde d'enfants.

L'ÉTIQUETAGE DES INGRÉDIENTS ENTRANT DANS LA FABRICATION DES ALIMENTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je regrette que nous ne soyons pas à même de faire adopter un projet de loi. J'ai en main des pétitions de plus de 20 000 signatures en faveur du projet de loi C-289, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues, qui obligerait les restaurants à faire connaître les ingrédients dont ils se servent pour sensibiliser le public.

En déposant ces pétitions, je tiens à remercier l'Association de l'information sur les allergies et d'autres organismes comme l'Association des consommateurs du Canada, la *Celiac Association*, l'*Allergy Foundation of Canada*, la Société canadienne d'allergie et d'immunologie clinique, l'Association des infirmières et des infirmiers du Canada, l'Association canadienne des individus retraités, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse et la *Food and Nutrition Research Foundation* pour tout ce qu'ils ont fait pour recueillir ces 20 000 et quelques signatures.

J'espère que, lorsque nous serons de retour, les élections auront eu lieu et que nous pourrions passer à l'action.

L'IMMIGRATION—LE PARRAINAGE DE PARENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de quelque 75 habitants de Toronto qui s'inquiètent de notre politique d'immigration. Ils font remarquer, entre autres choses, qu'en 1986 le ministre de la Justice de l'époque promettait que la distinction injuste entre les citoyens canadiens et les résidents permanents depuis trois ans ou plus, serait éliminée pour que les deux groupes aient les mêmes droits en ce qui concerne le parrainage de leurs parents, quel que soit leur âge. Comme cette promesse n'a pas été tenue, ils demandent au Parlement de faire en sorte que le gouvernement tienne sa promesse sans tarder.

[Français]

ON DEMANDE LE MAINTIEN À DIX SEMAINES DE LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de vous présenter une pétition.

[Traduction]

Les pétitionnaires habitent Bayfield, au Nouveau-Brunswick, Port Elgin, Cape Tormentine et Baie Verte.